

Commerces et établissements publics

Entrée en vigueur de la nouvelle loi reportée en cas d'aboutissement du référendum

La chancellerie d'Etat communique:

Les exploitants des shops de stations-services, avec le soutien des milieux du pétrole, ont annoncé jeudi 2 octobre 2008 le lancement d'un référendum contre la loi sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP). Bien que le comité référendaire ne conteste qu'un point de détail de la loi, à savoir l'interdiction de vendre de l'alcool à l'emporter dans les stations-service, le lancement du référendum risque de compromettre, ou à tout le moins de différer l'entier de la LPCEP.

Alors que la plupart des cantons romands connaissent déjà l'interdiction de vendre de l'alcool dans les shops, le Conseil d'Etat regrette que ce seul motif engendre le report des nombreuses améliorations apportées par cette loi contre les abus d'alcool, mais encore et surtout de toutes les modernisations qui sont attendues de longue date par les milieux de l'hôtellerie-restauration, du commerce de détail et du tourisme.

Pour rappel, ce vaste projet a été élaboré avec de nombreux partenaires depuis plusieurs années et adopté à une très large majorité de 84 voix contre 8 par le Grand Conseil le 2 septembre 2008.

Si les 4.500 signatures nécessaires au dépôt du référendum sont réunies d'ici au 11 décembre 2008, un vote portant sur l'ensemble de la loi aura lieu début 2009. Cas échéant et pour autant que la loi soit acceptée par le peuple, l'entrée en vigueur initialement prévue au 1^{er} janvier 2009 serait reportée au 1^{er} juillet 2009.

Pour de plus amples renseignements :
Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 3 octobre 2008